



PROJET HYBRIDATION DES AGENCES

LES ORGANISATIONS SYNDICALES ONT UNANIMEMENT VOTÉ UNE EXPERTISE

Depuis des mois, la Direction travaille sur un projet intitulé “hybridation des agences MACIF”. C’est un projet important, susceptible de modifier en profondeur le travail en agence, son organisation et donc votre qualité de vie au travail, vos conditions de travail, soit le sens même de votre métier.

Le 28 octobre dernier dans “*Ma MACIF*”, la Direction présentait un projet découpé en 3 axes majeurs : **la mise en place d’un guide d’organisation (GOFA) visant à harmoniser les pratiques, la refonte du périmètre d’intervention (PINT) pour redistribuer les flux à distance, et enfin des projets locaux pilotés.**

Les élus du CSE ont refusé d’aborder les sujets de manière morcelée et ont voté à l’unanimité une expertise via le cabinet SECAFI eu égard à l’ampleur du projet global et ses potentielles conséquences pour plus de 2000 salariés.

Ce dernier aura pour mission d’**analyser objectivement les impacts concrets du projet**. Il se basera sur des entretiens avec les salariés, des observations de terrain, et visera à comprendre les effets sur l’organisation du travail, la charge, les conditions de travail mais également sur votre santé.

Nos inquiétudes sont nombreuses :

- la dégradation des conditions de travail et l’impact sur les fonctions métier des salariés concernés
- la poursuite des fermetures d’agence et l’explosion des équipes
- l’industrialisation de l’activité avec une logique de production chronométrée et de “chasse aux temps morts”
- le traitement de contingences dont on ne connaît pas le volume
- la réduction du temps d’accueil réel pour les sociétaires,
- la perte d’autonomie pour les conseillers et managers,

Si vous êtes sollicités par le cabinet SECAFI, nous vous encourageons vivement à participer aux entretiens : **votre parole est essentielle pour rendre visible la réalité du terrain.**

Les organisations syndicales resteront attentives et déterminées pour faire respecter les droits des salariés et défendre des conditions de travail dignes et respectueuses des métiers de chacun.